

Conférence de presse du 9 mai 2022

La guerre en Ukraine le montre : le tournant énergétique vert est plus urgent que jamais

Solutions et propositions des VERT-E-S pour une sécurité d'approvisionnement durable

FICHE D'INFORMATION : C'EST AINSI QU'ON Y ARRIVE : VOICI LES SOLUTIONS DES VERT-E-S

Propositions et solutions des VERT-E-S	Exemples/Initiatives
<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif global de réduction à zéro émission nette doit être atteint d'ici 2040 et non d'ici 2050. Les VERT-E-S montrent dans leur Plan climat comment y parvenir. • Le secteur aérien doit également contribuer à la réalisation des objectifs intermédiaires. • Dans les cantons qui n'atteignent pas les objectifs dans le secteur du bâtiment, des valeurs de consommation plus strictes doivent être appliquées aux nouvelles installations de chauffage. • Le secteur financier doit passer des accords pour réorienter ses flux financiers vers des domaines respectueux du climat. • Les nouveaux véhicules doivent avoir un seuil de consommation plus bas que celui en vigueur actuellement. 	<p>21.055 Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers). Initiative populaire et contre-projet direct et</p> <p>21.501 Contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050 (au Conseil national)</p> <p>L'initiative demande d'atteindre le zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 et l'interdiction des combustibles et carburants fossiles. Le Conseil fédéral propose un contre-projet direct qui n'affaiblit pas l'objectif mais les quelques mesures et lignes directrices de l'initiative. Les VERT-E-S soutiennent l'initiative et rejettent le contre-projet direct et demandent que l'objectif soit renforcé dans le contre-projet direct : le zéro net doit être atteint si possible dès 2040 (voir le Plan climat des VERT-E-S).</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Des objectifs plus ambitieux pour la réduction de la consommation d'énergie. • Des objectifs plus élevés pour le développement des énergies renouvelables. • Prime de marché flottante pour l'injection, y compris supplément hivernal. 	<p>Acte modificateur unique 21.047 Approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. (Au Conseil des États)</p> <p>La prochaine étape de la stratégie énergétique est d'assurer l'encouragement aux énergies renouvelables étant donné que les mesures prises à cet effet dans la loi actuelle (Stratégie énergétique, 1^{ère} étape) arrivent à leur terme. Les objectifs de développement des énergies renouvelables et de réduction de la consommation d'énergie sont insuffisants et trop peu contraignants. Les nouveaux instruments incitatifs se rapprochent plus du marché mais sont moins efficaces.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Créer une réserve hydroélectrique de 2 TWh pour l'hiver au lieu de vendre le courant des barrages à l'étranger. • Les entreprises d'électricité doivent, en plus, concevoir des plans pour développer les énergies renouvelables, en particulier le solaire, dont la réalisation sera financée par les gains engrangés grâce aux augmentations du prix de l'énergie. 	<p>Mécanisme de sauvetage destiné au secteur de l'électricité (consultation terminée)</p> <p>Les fortes fluctuations des prix sur les marchés de l'énergie ont pour conséquence que les entreprises électriques ont besoin de moyens financiers supplémentaires afin de couvrir les garanties financières liées au commerce de l'électricité. Depuis le début de la guerre en Ukraine, la situation s'est encore aggravée : les marchés de l'énergie connaissent une volatilité des prix sans précédent. Les besoins en liquidités des</p>

<ul style="list-style-type: none"> Les entreprises d'électricité doivent également prendre des mesures pour réduire la consommation en accompagnant et soutenant les consommatrices et consommateurs d'électricité (à l'exemple d'eco21 des SIG Genève). 	<p>entreprises d'électricité actives dans le commerce de gros augmentent ainsi fortement. Les VERT-E-S sont très sceptiques quant au plan de sauvetage proposé. De leur point de vue, c'est la garantie de l'approvisionnement qui doit être au cœur des préoccupations, et pas le sauvetage des entreprises. Ce n'est en principe pas à la Confédération d'endosser la responsabilité de la stratégie commerciale et de la trésorerie des entreprises. Cette responsabilité incombe en premier lieu aux propriétaires, c'est-à-dire en grande partie aux cantons et aux communes.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Les installations PV sur des infrastructures situées en dehors des zones d'habitation doivent en principe être possibles partout où il existe déjà une charge préalable (entre autres sur les voies de communication : murs antibruit, constructions routières et ferroviaires, clôtures, bordures de voies ferrées, etc.) Dans les zones d'activités, l'exemption d'autorisation doit être accordée non seulement aux installations sur les toits plats, mais aussi aux installations en façade. Les installations PV sur les lacs de barrage ne doivent pas seulement être possibles au-dessus de 1800 m d'altitude, mais aussi à une altitude inférieure. De nombreux lacs de retenue se trouvent à une altitude inférieure à 1800 m. Faciliter les procédures pour le PV dans toutes les zones peu sensibles. Dans les zones mixtes, il existe un grand potentiel pour le développement du PV, par exemple sur les toits des parkings de supermarchés ou d'entreprises (les installations PV sur les toits des parkings dans les zones d'habitation ne sont déjà soumises en règle générale qu'à une obligation de déclaration). 	<p>Révision partielle de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (consultation terminée) Simplification de construction d'installations solaires sur les infrastructures existantes et dans des zones non constructibles (Agri-PV). La « simplification » consiste toutefois surtout en une clarification des dispositions d'exécution.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Accélérer rapidement l'assainissement des bâtiments, en remplaçant 2x plus de chauffages à énergie fossile par des systèmes à énergie renouvelable. Baisser nettement la valeur-cible du parc de nouvelles voitures pour parvenir à zéro émission rapidement, mais au plus tard en 2030. À l'échelle continentale, le rail devient la norme et l'avion l'exception, ce qui exige de développer rapidement et à grande échelle les liaisons ferroviaires internationales et les trains de nuit et de moderniser le système des billets internationaux. La FINMA et la BNS ne peuvent pas se contenter d'examiner simplement les risques financiers liés au climat, elles doivent prendre des mesures pour les contrer et réduire ces émissions. Enfin, la Confédération devrait conclure des conventions contraignantes avec ce secteur, afin de rendre les flux financiers climat-compatibles. Il faut en outre créer les bases légales pour participer au financement international des mesures de soutien et d'adaptation aux dégâts dus au changement climatique dans les pays en développement. Pour les VERT-E-S, ce financement se monte à 1 milliard par an, hors coopération au développement. 	<p>Révision de la loi sur le CO₂ (consultation terminée) Nouvelle version de la loi sur le CO₂ après le non du 13 juin 2021. Dans celle-ci, le Conseil fédéral renonce à augmenter les taxes et abaisse l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il a en outre supprimé de nombreuses mesures, telles que le fonds pour le climat et l'encouragement à la mobilité sans énergie fossile (par ex. les trains de nuit). Les VERT-E-S s'engageront pour obtenir des améliorations du projet au Parlement.</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Dans son rapport, le GIEC a montré que pour atteindre l'objectif de 1,5°C, il faut sortir des énergies fossiles ET avoir recours aux émissions négatives. La loi sur le CO₂ doit en tenir compte en rendant la sortie de l'ère fossile contraignante et en encourageant la création de puits de carbone naturels et techniques, notamment en augmentant la capacité d'absorption des forêts et du sol. 	
<ul style="list-style-type: none"> • L'obligation d'installer des panneaux solaires sur tout toit et toute façade où c'est possible. • Pas seulement rationaliser les procédures, mais aussi de clarifier certaines notions juridiques imprécises notamment lors des procédures de recours. 	Modification de la loi sur l'énergie (consultation en cours) Accélération des procédures pour les énergies renouvelables et incitations fiscales pour les installations solaires. Les VERT-E-S saluent l'accélération des procédures qui représente une solution intelligente et une alternative à l'affaiblissement de la protection de la nature et du paysage.
<ul style="list-style-type: none"> • Les VERT-E-S s'opposent à la construction de nouvelles centrales à gaz. Des alternatives doivent être examinées (cf. motion Clivaz 22.3285). • Si la proposition devait s'imposer, les émissions devraient alors être compensées à 100% en Suisse et les installations aménagées de manière à ce que les émissions de CO₂ puissent être captées et stockées (compatibilité CCS). 	Concept relatif aux centrales électriques destinées à couvrir les charges de pointe (le Conseil fédéral planche là-dessus) Afin d'éviter les coupures de courant lors des pics de consommation en cas de pénurie d'électricité, le Conseil fédéral prévoit l'installation de centrales de réserve. Il pense là non seulement à des centrales hydroélectriques mais aussi à des centrales à gaz.
Interventions parlementaires (sélection)	
Motion Klopfenstein Broggini « Sobriété et efficience : programme d'impulsion pour les économies d'énergie » (sera déposée pendant la session spéciale)	
Motion 22.3344 Kurt Egger « Remplacer les chauffages électriques à résistance »	
Motion 22.3326 Marionna Schlatter « Contrôle climatique des routes nationales »	
Motion 22.3304 Manuela Weichelt « Intégrer la hausse extraordinaire des frais de chauffage dans le calcul des prestations complémentaires »	
Motion 22.3285 Christophe Clivaz « Pas de centrales à gaz de réserve pour sécuriser l'approvisionnement en électricité »	
Motion 22.3284 Christophe Clivaz « Sortir de notre dépendance au gaz russe! »	
Motion 22.4616 « Mettre fin au gaspillage énergétique lié à l'éclairage nocturne des vitrines commerciales et des enseignes publicitaires »	
Postulat 21.4561 Kurt Egger « Prévenir le gaspillage d'énergie dû aux appareils qui tournent inutilement »	
Motion 21.3750 Delphine Klopfenstein « Agroforesterie. Au service de l'agriculture, du climat et de la biodiversité »	
Motion 21.3713 Groupe des VERT-E-S « Développement de l'offre de trains de nuit en Suisse »	
Motion 21.3262 Kurt Egger « Toitures solaires sur les bâtiments existants »	
Motion 19.3766 Adèle Thorens « Finance et climat. Intégrer explicitement les risques climatiques au devoir fiduciaire »	

Initiative populaires

[Initiative pour la responsabilité environnementale](#) (Jeunes Vert-e-s) (en cours de récolte)

La Suisse doit produire et importer de manière à préserver nos bases vitales à long terme. L'impact environnemental de la Suisse doit être réduit en dix ans afin de respecter les limites planétaires. Cela touche au changement climatique, à l'extinction des espèces, à la consommation d'eau, à l'utilisation des sols, à la pollution de l'air ainsi qu'à l'apport d'azote et de phosphore.

[Initiative pour un fonds climat](#) (VERT-E-S/PS) (en préparation)

Les VERT-E-S et le PS s'unissent pour lancer une initiative pour un fonds climat pour le tournant écologique : Avec un fonds étatique, l'initiative crée la base pour que davantage de mesures soient rapidement mises en œuvre pour lutter contre le réchauffement climatique, pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et pour préserver la biodiversité.

[Initiative sur la place financière](#) (Alliance Climatique) (étudiée par l'Alliance Climatique)

Comme la Suisse est une mauvaise élève en termes de réorientation des flux financiers pour qu'ils soient respectueux du climat, l'Alliance Climatique suisse examine le lancement d'une initiative populaire pour une place financière respectueuse du climat.

Succès importants des VERT-E-S pour le tournant écologique:

Iv.Pa. [19.443](#) Promouvoir les énergies renouvelables de manière uniforme. Accorder une rétribution unique également pour le biogaz, la petite hydraulique, l'éolien et la géothermie (acceptée par le Parlement)

Soutien supplémentaire aux énergies renouvelables et prolongation du soutien actuel afin d'éviter un vide jusqu'à l'entrée en vigueur de l'acte modificateur unique.

Iv.Pa. [20.433](#) Développer l'économie circulaire en Suisse (au Conseil national)

Création des bases légales pour renforcer l'économie circulaire et réduire ainsi la consommation de ressources. Le renforcement de l'économie circulaire représente une grande chance pour la Suisse en tant que pôle de savoir et de recherche, et elle peut jouer un rôle de pionnière. La transformation écologique de l'économie n'est en effet pas seulement une nécessité en termes de politique environnementale, elle fait aussi sens au plan économique. Les investissements dans une économie écologique créent des milliers d'emplois et assurent la compétitivité des entreprises établies en Suisse. En 2014 déjà, le Conseil fédéral avait proposé des réglementations similaires dans le cadre de son contre-projet à l'initiative « Pour une économie verte », qui avait malheureusement été rejeté de justesse par le Parlement à l'époque.